



Hébergement du véhicule d'un ami

Par **luciani**, le **05/06/2008 à 08:50**

Bonjour,
Je possède un grand garage et nous avons prévu avec un ami que je lui héberge son véhicule de sport l'hiver prochain (une 3ème voiture qu'il ne peut stocker chez lui).
Ceci a titre tout à fait amical ; il ne me paie pas pour ce service.
Dois-je me couvrir d'une façon particulière ? (le déclarer à mon assureur ?, souscrire un contrat particulier ?)
Peut-être mon ami doit-il faire qqch de son côté ?
S'il y a dégradation, vandalise ou vol. Qui est responsable, etc.. ?
Merci de votre réponse.

Par **jeetendra**, le **05/06/2008 à 09:17**

bonjour, le mieux c'est de le déclarer à votre assureur, en cas de problème c'est vous qui serez déclaré responsable puisque vous en acceptez la garde même à titre gratuit,
cordialement

Par **luciani**, le **05/06/2008 à 11:33**

Bonjour, je suppose que vous parlez de l'assureur de ma résidence principale ?

Par **jeetendra**, le **05/06/2008 à 12:02**

non de l'assurance automobile, l'assurance habitation n'a pas pour vocation de couvrir les

véhicules qui relèvent de l'assurance automobile obligatoire, bonne journée